Le courrier MANARAIN

Juillet 2019

Bulletin d'information de la Commune de Mane

La tâche du conseil municipal est d'autant plus difficile que l'importance des projets se heurte aujourd'hui à la réduction drastique des dotations servies par l'État.
Ainsi, depuis 2012, la commune a perdu 50 % de ressources en raison de la diminution des dotations mais également le prélèvement effectué sur ces recettes.
À ces restrictions s'ajoutent la diminution des concours financiers jusqu'ici accordés par le conseil régional et le département.

Mais ces difficultés ne doivent pas altérer notre volonté de mener à bien l'ensemble des projets.
Outre la réalisation d'une station d'épuration, l'aménagement de la traversée du village, la restauration de l'îlot de la Bourgade et la restauration de la maison « Alicot » dans la Grand' rue conditionnent l'avenir de la commune et son image.

Jacques DEPIEDS, Maire

MANE, AU CŒUR D'UNE INTERCOMMUNALITÉ AGRANDIE

Depuis le 1er janvier 2017 dernier les communautés du pays de Banon et celle de Haute-Provence sont fusionnées et nous a aussi rejoint la commune de Saint Maime.
Cette décision résulte de l'application de la loi dite NOTRe ; le législateur a prévu que désormais, en zone de montagne, c'est notre cas, les communautés de communes doivent réunir, au minimum, une population de 5000 habitants.
Si la communauté de Haute-Provence remplissait cette condition il n'en était pas de même pour celle du pays de Banon dont la population était de 3 400 habitants.
Désormais la communauté représente une population d'environ 9.850 habitants et réunit 21 communes.
La nouvelle structure intercommunale exerce la totalité des compétences dont s'étaient dotées des deux anciennes communautés.

MANE ADOPTE SON P.L.U

C'est le 1er Juillet 2019 que le conseil municipal a adopté le Plan Local d'Urbanisme de la commune prévu pour durer jusqu'en 2028.
Le précédent document (le Plan d'Occupation des Sols) datait de 1992 et malgré quelques modifications depuis, le contexte général et le village lui-même avaient trop évolué pour que ce document reste adapté. La commune s'était donc engagée en 2016 dans l'élaboration d'un PLU.
Le nouveau PLU, bientôt accessible sur le site internet de la commune comporte :

- Un rapport de présentation qui explique et justifie les nouvelles règles,
- Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) donnant les grandes orientations,
- Une série de règles dont les principales sont le zonage, le règlement applicable à chacune des zones, la liste des servitudes,
- Six orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui encadrent les secteurs où sera possible un nouvel usage du sol : une Station d'Epuration des Eaux Usées (STEP) pour répondre aux déficiences de l'actuelle, les nouveaux quartiers près du ravin de St Estève, l'extension du cimetière, celle éventuelle de l'hôtel du Couvent des Minimes et le parking de covoiturage à l'entrée du village.

LES GRANDS OBJECTIFS DE NOTRE PLU

Ils sont rappelés dans le PADD :
Axe 1 – Recentrer l'urbanisation et conserver le cadre de vie villageois (cela passe notamment par un règlement qui peut paraître tatillon, voire sévère, mais qui assurera la qualité architecturale de notre village).
Axe 2 – Maintenir et diversifier les activités économiques (permettre les activités de commerce et service dans le village, finir d'occuper le parc de Pitaugier, protéger les terres agricoles, développer le tourisme, le tout en cohérence avec les villages voisins avec lesquels notre PLU est élaboré de manière coordonnée).
Axe 3 – Préserver et mettre en valeur les richesses du territoire (richesses écologiques et patrimoniales, dont les six monuments historiques bien sûr mais aussi le petit patrimoine local).
Axe 4 – Modérer la consommation d'espace (comme tous les documents d'urbanisme actuels depuis le Grenelle de l'Environnement de 2009-2010).

Un Plu s'élabore dans un cadre forcément quelque peu contraint et, par ailleurs, l'intérêt général qu'il veut traduire peut sembler parfois à rebours de l'intérêt immédiat de certains d'entre nous : c'est donc un exercice délicat et loin d'être simplement technique même si, à la fin, il peut apparaître comme tel avec son zonage et son règlement.

Vos actualités...

FÊTE DE LA TRUFFE

La fête de la truffe est devenue une tradition depuis que l'association des trufficulteurs a fait le choix de renouveler chaque année cette manifestation à MANE.
Quels que soient les intempéries un public toujours plus nombreux, s'ajoute le concours de brouillade qui oppose des spécialistes de grande qualité.

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA COMMUNE DE MANE

Le site internet de la commune a été complètement repensé. Plus moderne, plus pratique, l'accès à l'information y est simplifié afin que chacun y trouve l'information dont il a besoin le plus rapidement possible.
Alors connectez-vous sur **www.mane-en-provence.com** !

OUVERTURE D'UN DÉPÔT DE PAIN

Le boulanger de St Maime vient d'ouvrir un dépôt de pain place de l'Eglise au lieu et place de l'ancienne boulangerie la Manaraine.

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE PITAUGIER

Attention cette année, le Centre de Loisirs de Pitaugier fermera ses portes à compter du 2/08.

Pour plus de renseignements :
04.92.87.75.40 ou 04.92.75.04.13
ou **mairie@mane-en-provence.com**

L'AIDE À DOMICILE : UNE POSSIBILITÉ À LAQUELLE VOUS N'AVEZ PEUT-ÊTRE PAS PENSÉ ?

L'âge venant ou par exemple après une hospitalisation, vous rencontrez quelques difficultés dans la vie de tous les jours, pour vous habiller, faire vos courses, préparer et prendre vos repas, faire votre ménage… Le CASIC peut vous aider et vous permettre de rester chez vous, de conserver vos relations, votre médecin traitant, vos habitudes.
Le CASIC est un service intercommunal auquel Mane adhère depuis une trentaine d'années ainsi qu'une vingtaine de communes alentour, de Lardiers à Villeneuve et de Montjustin à Revest Saint Martin.
Actuellement 25 personnes résidant à Mane bénéficient de son assistance. Curieusement les bénéficiaires sont de moins en moins nombreux : signe de santé de notre population ? Peut-être, mais peut-être aussi simple méconnaissance du service ? Voici donc quelques explications.

Pratiquement, comment cela se passe-t-il ?
Tout commence par une prise de contact : le CASIC est installé à Forcalquier 5 avenue Fontauris et répond au 04 92 75 22 07.
Une responsable du CASIC viendra alors à votre domicile pour évaluer avec vous l'aide matérielle à vous apporter ainsi que les aides financières envisageables (prise en charge via le Conseil départemental (APA), les caisses de retraite, réductions d'impôts, … selon votre situation personnelle).
Vous passerez alors avec le CASIC une convention qui précisera les modalités pratiques pour votre accompagnement.
Et dans la vie courante ?
Une ou un aide à domicile désigné pour vous accompagner conviendra avec vous des heures d'intervention selon votre situation, y compris le dimanche lorsque c'est nécessaire.
Employant une petite centaine d'intervenants professionnels sur le territoire auprès d'environ 300 bénéficiaires, le CASIC assure le remplacement de votre aide à domicile en cas de vacances ou d'empêchement quelconque. Il assure aussi la formation en continu de son personnel. Enfin, il évalue régulièrement la prestation qui vous est assurée pour l'ajuster au mieux.
Le CASIC peut aussi réaliser à votre demande des petits travaux d'entretien courant de votre domicile ou de votre jardin avec un personnel spécialisé.

Au revoir Jean-Pierre

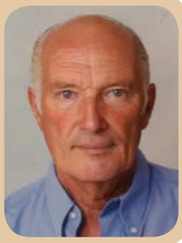

Jean-Pierre Meyer qui a été inhumé en notre commune samedi 29 juin en présence d'une très nombreuse et recueillie assistance était arrivé à Mane à l'âge de 5 ans. Très vite, il s'attache au village où il va passer sa vie. Après son mariage en 1968, il créé son entreprise et se spécialise dans la restauration notamment du patrimoine. C'est ainsi qu'en 1995, il restaurera le clocher. Il est élu au conseil municipal en 2008 et dans le cadre de sa fonction, il suit l'ensemble des chantiers communaux et a la responsabilité du personnel technique. En 2014, il est élu 1er adjoint et assure de nouvelles compétences, avec le service de l'eau et de l'assainissement ou encore les actes de police. D'un caractère affable et discret, Jean-Pierre avait pour seul souci l'intérêt général son intégrité exemplaire en faisant un élu précieux dévoué à la commune.

Le grand dossier...

RÉHABILITATION DE LA BOURGADE

Le dispositif de Résorption de l'Habitat Indigne (RHI) porte sur la restructuration de 3 ilots nommés, du sud au nord, **1A /1B /1C**. Ont été inclus dans le projet, l'immeuble « Savornin » sur la place de l'Eglise et l'immeuble « Alicot » Grand Rue, tous deux frappé d'un arrêté d'insalubrité.

Il est prévu l'aménagement en Rez-de-chaussée par recul dans le bâti d'un espace piéton, avec des locaux commerciaux et dans les étages des logements.

Immeuble Laugier.

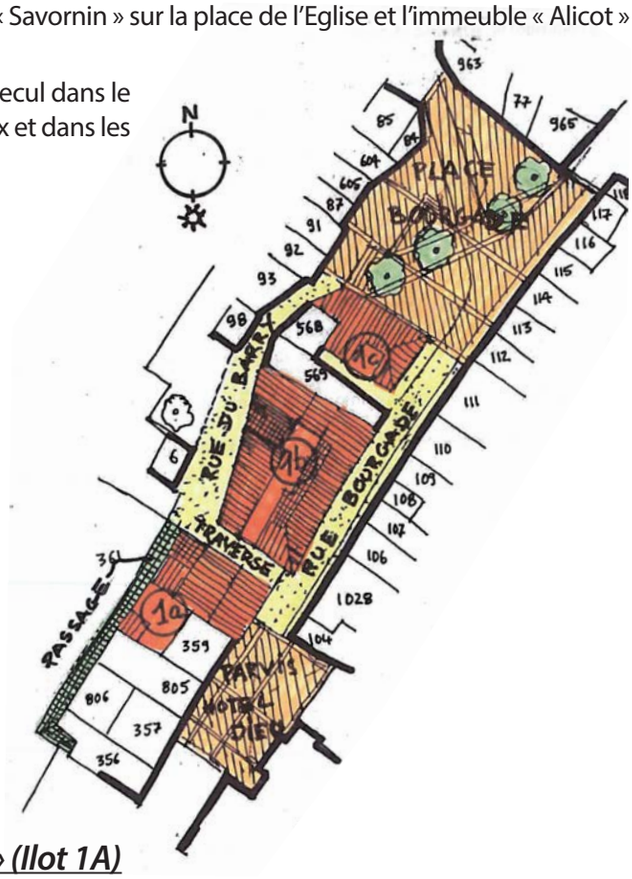

La réhabilitation de l'immeuble « Laugier » (Ilot 1A)

Les travaux de restauration ont permis d'aménager 6 logements sociaux, deux T4 et quatre T2 qui ont été rapidement loués.
Coût du projet : 770 863 € (Acquisition + travaux) - Financements : 46%
- État 66 000 €
- ANAH 137 985 €
- Région 106 259 €
- Département 48 300 €

Les acquisitions foncières

Afin de disposer de la maîtrise foncière le conseil municipal a décidé de l'acquisition de deux maisons concernées par le projet de réhabilitation de l'îlot de la Bourgade.

Déclaration d'Utilité Publique

Le préfet du département des Alpes-de-Haute-Provence a déclaré par arrêté, et d'utilité publique le projet de réhabilitation de la rue de la Bourgade.
Cette décision permettra de réaliser l'opération dans sa globalité.

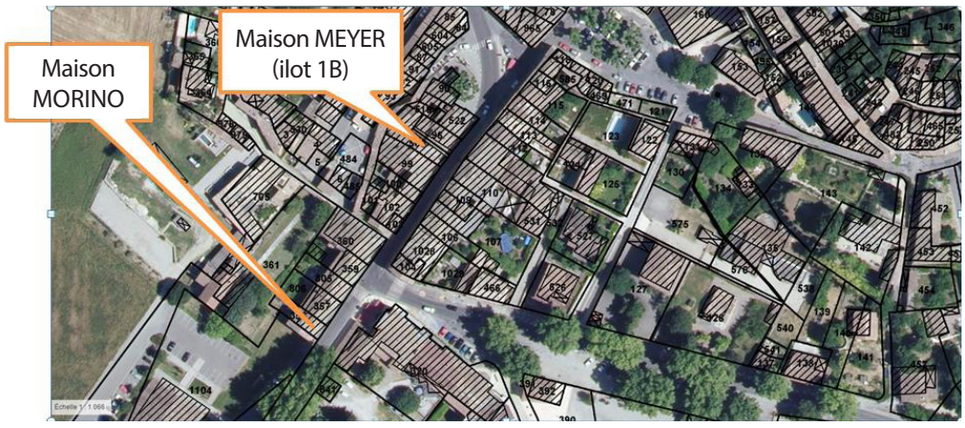

Le grand dossier...

Aménagement de la place du centre et dans une 1ère phase,

Aménagement de la placette dite « Clavière »

Placette Clavière.

L'investissement a représenté la somme de 350 000 € et a bénéficié du soutien financier de l'État à hauteur de 126 000 € et du conseil régional pour 105 000 €.
L'aménagement s'inscrit dans le programme global de réhabilitation de la Bourgade et sera poursuivi par des travaux similaires à l'intersection de l'ancienne route nationale et de celle qui rejoint Volx.

Aménagement de l'Ilot 1 C

Le projet de **l'ilot 1c** concerne les parcelles 90 / 96 / 519 / 521 / 522 / 523.
L'ilot est actuellement composé de bâtiments mitoyens de logements, annexes, garages, commerces ; Il est entièrement à démolir pour une reconfiguration de la place Bourgade qui sera agrandie et la construction d'un bâtiment neuf au sud de la place ; Ce bâtiment aura sa façade sud-est construite en retrait d'environ 2.5m par rapport à l'alignement actuel des bâtiments sur la rue de la Bourgade.
Le programme est mixte et composé de 4 logements sociaux aux étages (2 T2 & 2 T3), accessibles depuis la rue du Barri, d'un ou plusieurs commerces au niveau de la place dont la partie sud servira de parvis d'entrée au commerce.

Réhabilitation de l'immeuble « Savornin »

Les travaux de restauration de la maison ont permis d'aménager deux logements de type T4 et au rez-de-chaussée est prévu un local commercial.
Coût du projet : 611 757 € (Acquisition + travaux)
Les financements : 56 %
- État 38 800 €
- Etat (DETR) 96 000 €
- ANAH 170 039 €
- Région 22 246 €
- Département 16 100 €

Le conseil municipal a décidé d'aménager le rez-de-chaussée autrefois boucherie afin d'accueillir une nouvelle activité. La candidature de l'exploitant de l'alimentation a été accueillie favorablement.

Immeuble Savornin, place de l'Eglise.

Réhabilitation de l'immeuble « Alicot»

Le projet vise, la réhabilitation des bâtiments existants dégradés et insalubres en partie, à valoriser ainsi que la parcelle en limite de la RD 4100 au cœur de la traversée du village.
Le programme de réhabilitation prévoit :
• Un local de 145 m² au rez-de-chaussée qui accueillerait un local commercial ou un équipement public.
• Un T3 en duplex dans la maison de la Grand Rue
• Deux T3 et un T2 dans l'immeuble « arrière »
• Des locaux communs à l'immeuble.
Coût estimés : 1 000 000 € HT
Financements : 60%
- ANAH 320 000 €
- Région 103 537 €
- Département 10 500 €
- Etat 67 370 €
- Etat (DETR) 98 000 €

Immeuble Alicot, Grand Rue.

Realisations en cours et à venir...

ILLUMINATION DE LA CITADELLE

Des financements de l'Europe et de l'État ont permis de mettre en valeur la citadelle qui domine le village ; unique fortification médiévale encore intacte dans la région.
La conception et la mise en œuvre d'Olivier HENRY, permettent de diminuer l'éclairage de la citadelle avec une très faible consommation d'énergie.

AMÉNAGEMENT GRAND RUE VIEILLE

Au droit de la grand-rue vieille, et de celle dénommée La Loubatière, l'acquisition de parcelles en ruine et le déblaiement a permis d'aménager l'espace public qui améliore la vie dans ce secteur du village.
Le mur en pierres sèches et la réfection des calades ont été réalisée par Jean PIROLET.

STATIONNEMENT ET AMÉNAGEMENT QUARTIER LES AIRES

Des travaux conséquants ont permis d'aménager à la montée des Aires un espace de stationnement de 12 places environ ainsi que l'aménagement du carrefour de ce même quartier afin d'améliorer la visibilité.
Et enfin un autre stationnement quartier Les Aires permet également de répondre aux besoins de stationnement des véhicules.

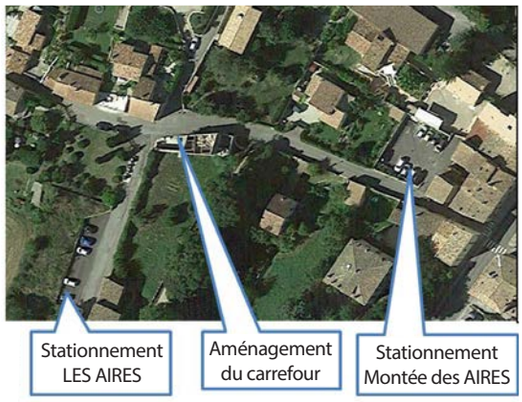

EQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES ÉCOLES

La Commune contribue, depuis de nombreuses années, au développement de l'innovation pédagogique au sein des établissements scolaires par l'acquisition de matériel informatique (ordinateurs, casques, tableaux interactifs…).

Ainsi, cette année ce sont des ordinateurs portables qui ont été fournis à l'école et financés par l'Etat grâce à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ; s'ajoutent les tablettes numériques fournis par le Crédit Agricole.

Realisations en cours et à venir...

RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST ANDRÉ ET DE SON MOBILIER

La 3ème tranche de travaux de l'église St André est terminée et a consisté dans la réfection intérieure de l'Eglise.
Coût des travaux : 450 000 € - Financements sollicités : 80% auprès de l'Etat, la région et le Conseil Général.
De plus, la commune, sur les conseils de la Direction des Affaires Culturelles a également entrepris la restauration du mobilier de l'église (statues, reliquaires, tableaux…).

LES BIENS EN L'ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE

Devant le péril que représente deux immeubles situés dans l'agglomération ; le premier en face du lavoir FORBIN et l'autre qui jouxte la place Fabre, dans la Grand-Rue, la municipalité a décidé d'engager la procédure des biens en l'état d'abandon manifeste.

LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Situation de la future station d'épuration

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration se feront au Sud-Est de la commune, le long de la route départementale RD 13 venant de Saint-Maime, au lieu-dit les Iscles.

FILIÈRES ENVISAGEABLES

Filtres planté de roseaux		Filière boue activée aération prolongée	
Total HT	1 227 000 €	Total HT	1 760 000 €
Coût d'exploitation	15 200 €	Coût d'exploitation	62 300 €

Histoire d'archives

La Rue de la Bourgade au XIXème siècle

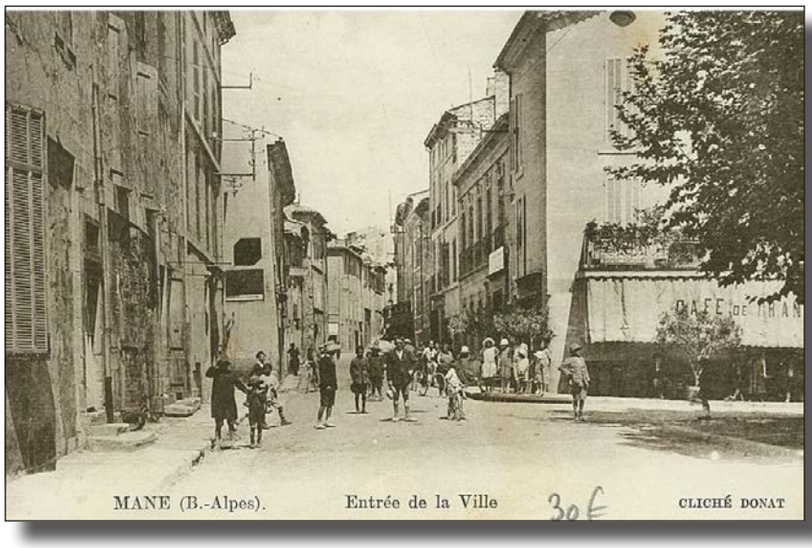

À cette époque, la circulation n'était pas incommodée par les automobiles et on pouvait vaquer tranquillement dans la rue sans risque d'accident.
De part et d'autres de la rue se trouvaient de nombreux commerces non seulement fréquentés par la population locale mais également par les équipages des charrois, qui depuis la montagne de Lure, transportaient le bois jusqu'à la gare.
Au retour, pour ne pas revenir à vide, ils s'approvisionnaient en grain ou tout autre équipement nécessaire pour l'arrière-pays.

Sur un seul côté de la rue, on ne comptait pas moins de six cafés :

- Le café Pellissier ;
- Le café des Alpes ;
- Le café Vallon ;
- Le café du commerce ;
- Le cercle
- Le café de France

Le Cercle

Mais également un chapelier, un coiffeur, un bourrelier (photo à droite), un tailleur d'habit, un cordonnier et une pharmacie.
Et de l'autre côté de la rue la poste, un marchand de grain, un cordonnier, un coiffeur, un restaurant, un autre marchand de grain, une alimentation, un autre coiffeur, une autre alimentation (ci-dessous), un bureau de tabac, la brasserie Manuel (ci-dessous) et la boulangerie Barras…

Le charron MAURRAS ; que l'on aperçoit accroupi à droite sur la photographie.

Deux fois par semaine la population des campagnes, principalement les hommes, se rendaient au village, pour faire la provision de pain, se faisaient raser par le barbier et finissaient la soirée dans l'un des cafés de la Bourgade : autre temps et autres modes de vie.

« Le Courrier Manarain », bulletin de la Commune de Mane. Directeur de la publication : Jacques DEPIEDS, Hôtel de Ville, 04300 MANE.
Conception. Impression : Imprimerie de Haute provence, Z.A Les Iscles, 04 700 La Brillanne, 04.92.79.97.17 – photos de couverture : JLI
Dépôt à parution – 600 exemplaires – Date de parution : Juillet 2019 – Imprimé selon les critères Imprim'vert – Ne pas jeter sur la voie publique.
IMPRIM'VERT® imprimerie responsable